

Non à la démolition de la loi SRU, Le gouvernement doit revoir sa copie !

Alors que selon [l'AREAL](#), dans le Bas-Rhin près de **51 000 ménages** attendent un logement social (dont **29 000 dans l'Eurométropole de Strasbourg**), Gabriel Attal a effectué une première annonce décevante sur la politique du logement.

Une remise en cause des mesures de la loi solidarité et renouvellement urbain !

Pour rappel la loi datant du 13 décembre 2000 prévoit que les communes urbaines devraient atteindre le taux de 20 % de logements sociaux (25 % désormais pour 2025).

Les solutions avancées par le Ministre consistent à déconstruire les objectifs de la loi SRU en introduisant la possibilité pour les Maires de produire du « logement intermédiaire » pour se trouver en conformité avec la loi.

Or, les loyers des logements intermédiaires restent bien plus élevés que les loyers régulièrement pratiqués dans le parc social. Ils sont inappropriés pour répondre à l'afflux de demandeurs dans l'Eurométropole et dans le Bas-Rhin.

Les profils des ménages demandeurs traduisent un besoin croissant en logements sociaux

D'après [l'ADEUS](#), le **taux de pauvreté** dans l'Eurométropole de Strasbourg est de **19,7 % en 2020 contre 17,2 en 2012**. L'augmentation de la précarité des familles s'accompagne d'une tendance à la **baisse de l'offre neuve de logements sociaux**.

Par ailleurs, toujours selon [l'ADEUS](#), les **demandeurs d'un logement social** dans l'EMS en 2023 étaient pour **25% locataires ou propriétaires occupants du parc privé**.

Cette nouvelle mesure freine la production de logements sociaux empêchant de garantir une offre de logement de qualité et abordable aux demandeurs. Notamment dans les communes qui ne respectent pas encore la loi SRU !

Par ailleurs, il est annoncé par le ministre que les collectivités auraient la main pour les premières attributions dans le parc social neuf. Cela ouvre la porte à une politique clientéliste, alors que **les familles ont besoin que leur demande soit traitée selon leur seule situation économique et sociale et ce en toute transparence**.

Enfin, le Premier ministre propose l'allongement de la durée des prêts aux bailleurs sociaux comme seule réponse à l'augmentation des prix du foncier. Alors que ces emprunts ne constituent pas une aide comparable aux subventions (aide à la pierre) sollicitées par les bailleurs sociaux permettant d'appliquer des loyers raisonnables et réhabiliter leur patrimoine au bénéfice des familles !

**Pour plus de logements accessibles aux familles,
Confirmons les objectifs exigeant de la loi SRU !**

Contact : Grégoire BALLAST, Référent Habitat de La CSF du Bas-Rhin

Par mail : habitat@lacs67.org Par téléphone : 09 78 81 76 54